

IMPORTANT

A notre aimable clientèle

« INFORMATION IMPORTANTE SI VOUS VOYAGEZ À/VERS BARCELONE »

Le 1^{er} janvier 2020 est entrée en vigueur la création d'une nouvelle zone de basses émissions carbone à Barcelone, sur une zone de près de 95km² dans laquelle est réduite et limitée la circulation des véhicules les plus polluants sur quasiment la totalité du territoire municipal de Barcelone (sauf zone France, quartier Villavieja, Tibidabo, Les Planes) ainsi que les communes limitrophes telles que l'Hospitalet de Llobregat et certaines zones de Cornellà de Llobregat, Esplugues de Llobregat et San Adrià de Besòs.

À partir du 1^{er} janvier 2020, la ville de Barcelone appliquera des restrictions permanentes de circulation pour les véhicules n'ayant pas la vignette environnementale DGT (ZÉRO, ECO, C et B) s'ils circulent dans les zones concernées par la normative du lundi au vendredi de 7h00 à 20h00.

Si vous voyagez avec départ ou destination Barcelone avec votre véhicule tourisme, vous êtes priés de vérifier si cette normative vous concerne quant aux restrictions de circulation en consultant le Lien officiel de la AMB. Si votre véhicule est concerné par les restrictions, la ZBE RONDDES DE BARCELONA vous offre plusieurs options et possibilités pour obtenir les autorisations officielles afin de pouvoir circuler dans les zones concernées sans être sanctionné. (Exemple : mobilité réduite, services d'urgences, autorisations temporaires pour activités spécifiques, véhicules étrangers et autorisations à la journée).

Tous les passagers voyageant via notre compagnie doivent faire le nécessaire et vérifier avant leur voyage à/ depuis Barcelone si leur véhicule est concerné par la ZBE.

Si votre véhicule est concerné, vous devez demander avant d'arriver à Barcelone, l'autorisation correspondante pour pouvoir circuler au sein des zones limitées. Il vous suffit de consulter le Link officiel de l'AMB.

ATTENTION : Tous les véhicules étrangers circulant à Barcelone ont l'obligation de s'enregistrer auparavant sur le site de la ZBE BARCELONA.

Si votre véhicule respecte les obligations et exigences environnementales, vous obtiendrez une autorisation de longue durée (2 ans) qui vous permettra de circuler dans la ZBE. Pour vérifier si votre véhicule fait partie de ceux qui respectent la norme, ou pour connaître la liste des documents à présenter pour obtenir l'autorisation, consultez le site....et n'oubliez pas de faire les démarches au moins 15 jours avant votre passage à Barcelone.

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL DE LA ROUTE ?

Tous les véhicules professionnels (fourgons, fourgonnettes, camions, cars et autocars) ont un prolongement d'un an avant d'avoir l'obligation de respecter la normative. Ce qui signifie que pour ces véhicules, la normative entrera définitivement en vigueur le 1^{er} janvier 2021 date à laquelle, s'ils n'ont pas l'étiquette DGT environnementale nécessaire, ils devront demander l'autorisation comme tout autre véhicule pour circuler au sein de la ZBE.

E.N.T.M.V. Algerie Ferries, rappelle à tous ses passagers avec véhicule à destination ou départ du port de Barcelone qu'ils ont l'obligation de vérifier si leur véhicule est concerné par les restrictions permanentes de circulation au sein de la ZBE RONDES DE BARCELONA puisque cette normative est obligatoire à tous les véhicules de tourisme circulant dans la zone concernée.

Si vous voyagez à Barcelone sans avoir sollicité les autorisations correspondantes, vous pourrez être sanctionné d'une amende de 100 euros minimum en cas de faute légère et d'une amende bien plus élevée en cas de faute grave ou très grave.

En cas de récidive, les sanctions pourraient être majorées de 30% par rapport au montant minimum initial.